



## ABONNEMENTS

Un an : Six mois :  
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.  
 Autres pays . 10 » 5 »  
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Prix du numéro 10 centimes

Paraissant tous les vendredis à Biel

## ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne  
 » de l'étranger . . . 25 »  
 Minimum d'une annonce 50 centimes  
 Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38<sup>a</sup>

## Nos fabriques au point de vue de l'industrie boîtière.

Le conflit qui a éclaté entre le Comité de la section de la Chaux-de-Fonds, de la Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes et les chefs des trois fabriques de boîtes or de cette localité, soulève une question d'une importance assez grande pour que nous y consacrons un article spécial.

De toutes les branches de l'industrie horlogère, susceptibles d'être traitées par les procédés mécaniques, celle de la fabrication des boîtes d'or a pu résister le plus longtemps à cette transformation inévitable, grâce à certaines difficultés que l'outillage même le plus parfait, ne parvient que péniblement à vaincre, surtout pour les boîtes légères.

Aussi, les ouvriers boîtiers, après avoir dû accepter l'organisation nouvelle pour l'industrie de la boîte argent, transformée la première et qui tire actuellement des fabriques, la plus grande partie de sa production, pouvaient-ils espérer que le système ancien serait conservé à la confection de la boîte or.

L'événement ne leur a pas donné raison. Malgré les difficultés qu'il présentait, le problème a été résolu et nos concurrents étrangers, par lesquels nous nous laissons assez généralement devancer dans la vie du progrès industriel, ont fondé sur un grand pied, à Besançon, une fabrique de boîtes or qui, grâce à un outillage perfectionné, livre à des prix inférieurs aux nôtres, des produits d'une bienfaire suffisante.

Notre industrie boîtière s'est ainsi trouvée dans cette alternative : ou bien commencer une période de décadence, avec la perspective finale d'être éliminée un jour; ou bien entreprendre coura-geusement une transformation par laquelle a dû passer, dès longtemps déjà, le plus grand nombre des industries humaines.

Il ne sert de rien, de s'insurger contre l'application des lois qui président au progrès industriel. Les mesures même les plus draconniennes que prennent les représentants des intérêts sacrifiés par ces transformations fatales, peuvent retarder leur application, mais sont impuissantes à l'empêcher: aucune force humaine n'a le pouvoir d'enrayer la marche du progrès dans aucun domaine. Ainsi, les protestations des propriétaires de chevaux et d'omnibus, n'ont pas empêché les chemins de fer de sillonnner nos campagnes et de franchir nos montagnes ; pas plus que les lamentations des bateliers n'ont empêché le lancement du premier bateau à vapeur; ou la destruction par les ouvriers anglais, des premières machines industrielles, de faire de leur pays le pays par excellence de la production mécanique.

L'intérêt même d'une industrie, si on le considère au point de vue national comme à son point de vue particulier, commande donc à ceux qui la détiennent, de ne pas s'immobiliser dans la routine et d'avoir l'œil ouvert sur tous les perfectionnements, sur toutes les modifications au moyen desquels on puisse réaliser cette formule idéale du travail industriel. *Produire le mieux possible au plus bas prix possible tout en améliorant la situation matérielle de l'ouvrier.* Ce qui signifie en d'autres termes : *Faire profiter l'ouvrier de l'économie réalisée par la production mécanique.*

Mais il nous semble à la fois juste, avantageux et équitable de procéder avec ménagement et prudence, de façon à rendre moins pénible aux ouvriers cette période de transition inévitable.

C'est à ce dernier point de vue que nous voulons nous placer pour examiner le conflit qui fait l'objet de cet article.

Les ouvriers intelligents comprennent que la fabrication de la boîte or ne pouvait pas échapper indéfiniment aux nécessités que l'utilisation des procédés méca-

niques par le travail humain impose au plus grand nombre des industries. Ils eussent dû d'ailleurs y être préparés par le souvenir de leur impuissance à empêcher la transformation de la fabrication de la boîte argent. Il y avait il est vrai, en ce qui concerne la boîte or, de plus grandes difficultés à vaincre; c'était une question de temps.

Pourtant, les ouvriers sont dans leur rôle, en cherchant, par tous les moyens en leur pouvoir, à rendre ce changement le moins préjudiciable possible aux intérêts qu'ils représentent. Or, ces intérêts sont de deux ordres : matériels en ce qui concerne leurs salaires qu'ils craignent de voir descendre au niveau de ceux des ouvriers-manœuvres ; moraux, si nous pouvons nous exprimer ainsi, parce qu'ils touchent à une question qui préoccupe depuis longtemps ceux qui ont quelque souci du développement et du savoir de nos ouvriers; à la question des apprentissages.

On ne fait plus de bons apprentis ! Le nombre des bons ouvriers diminue chaque jour ! On ne pourra bientôt plus établir une bonne montre ! Telle est la plainte, cadencée de mille façons, que l'on entend partout.

Et cette plainte est vraie; car nos jeunes gens, attirés vers les fabriques par la perspective de gains immédiats, ou n'ayant pas de parents qui puissent sacrifier ce qu'exige un apprentissage complet, viennent grossir chaque jour cette armée d'ouvriers-manœuvres, routinés dans le maniement d'une machine-outil, mais qui sont incapables de rien produire par eux-mêmes et deviennent inutilisables le jour où une circonstance quelconque les oblige à changer d'atelier ou de fabrique.

Mais ici encore, nous sommes en présence de l'une des conséquences de la transformation de notre méthode industrielle; conséquence pénible mais fatale; profitable à ceux que leur inabilité eût

antérieurement condamnés à rester hors le métier d'horloger et qui peuvent, comme auxiliaires des machines, réaliser un gain minime il est vrai, mais supérieur à celui qu'ils eussent pu réaliser dans l'exercice d'un autre métier. Conséquence désastreuse pour beaucoup de bons ouvriers, formés par de longs et coûteux apprentissages, et qui ne pouvant se résoudre à faire litière de connaissances si chèrement acquises, viennent malheureusement grossir le nombre des déclassés de l'industrie, jusqu'à ce que la nécessité les oblige enfin à se familiariser dans une fabrique, avec l'exécution d'une partie brisée quelconque.

Il est bon de constater ces faits ; mais ce serait peine perdue que d'y vouloir rien changer. Une génération de bons ouvriers est en partie sacrifiée par l'apparition des fabriques dans notre ménage industriel et par l'application du principe de la division du travail.

\* \* \*

Les ouvriers monteurs de boîtes comprennent le danger que la transformation de leur branche d'industrie leur fait courir à ce point de vue spécial. Très jaloux de leur titre d'ouvriers, ils ne peuvent voir venir sans regret, le jour où beaucoup d'entre eux seront descendus au rôle d'auxiliaires des machines ou de producteurs de la dixième partie de ce que chacun d'eux exécute d'un bout à l'autre actuellement.

Et c'est bien contre cette division excessive du travail qu'ils protestent surtout. Division très limitée dans la fabrication de la boîte argent, mais que les novateurs de la transformation de la fabrication de la boîte or considèrent, à tort ou à raison, comme l'une des bases fondamentales et nécessaires de leur système.

Dans les ateliers organisés d'après l'ancienne méthode, le travail aux pièces est seul admis. Dans les fabriques, la division du travail et l'utilisation des machines semblent plutôt indiquer le paiement au mois. Là est au fond tout le conflit.

Les ouvriers craignent que l'excessive division, telle qu'elle est pratiquée pour la partie des achevages principalement, fasse déchoir ceux qui la subissent de leur qualité d'ouvriers dignes de ce nom. C'est pourquoi ils demandaient sous forme de proposition de conciliation, que les fabriques étant autorisées à payer au mois les tourneurs à la machine, les acheveurs fussent payés aux pièces et que la partie de l'achevage ne fût pas brisée.

Les chefs des fabriques n'ayant pas accepté cette base de discussion, l'entente n'a pu se faire. Mais la circonstance que le Comité central de la Fédération des ouvriers, ainsi que le Comité local étaient disposés à une transaction engagera peut-être les chefs de fabriques à faire aussi, de leur côté, un pas dans la voie de la conciliation.

Espérons qu'un arrangement définitif, tenant compte de la situation respective des parties pourra prochainement être conclu. La chose est désirable ; elle nous paraît possible encore, à condition toutefois que l'affaire soit traitée pour elle-même et qu'on s'applique, de part et d'autre, à éviter tout ce qui pourrait froisser les susceptibilités individuelles des personnes en cause. (*A suivre.*)

### Appel à la solidarité des ouvriers.

Le Comité central de la Fédération des régulateurs Breguet, indigné par les faits déplorables qu'on constate tant dans notre association en particulier que dans la fabrication horlogère en général, se voit dans la pénible nécessité de rappeler les intéressés fautifs aux devoirs qu'ils avaient librement acceptés en adhérant aux statuts du 24 octobre 1886.

Existe-t-il donc chez certaines personnes, assez peu de respect des engagements pris et, par conséquent, si peu de dignité, qu'il faille, onze mois après la constitution de la société, signaler publiquement et flageller leurs sentiments égoïstes et leur attitude hostile ? Les faits, indéniables, répondent par malheur affirmativement. Cependant le Comité central, qui a un mandat de surveillance, est décidé à agir avec vigueur ; il n'hésite pas à indiquer les irrégularités les plus flagrantes, à intervenir pour faire cesser ce désordre et réveiller, autant que cela est en son pouvoir, l'esprit de solidarité, qui n'est pas encore assez vivace dans notre pays républicain.

Faut-il rappeler que la convention qui a été signée par la Fédération des régulateurs Breguet et par les fabricants de spiraux trempés, continue à lier les deux parties ? Faut-il rappeler que quiconque contrevient en manière quelconque à l'une des dispositions de ce contrat manque ouvertement à la parole donnée, viole sa signature, nuit sciemment aux intérêts collectifs de la société et aux intérêts particuliers de chacun des membres, et que par conséquent il commet une mauvaise action ?

Le Comité central, au mois de mai passé, publiait un avis où l'on informait les intéressés que les mesures étaient prises pour empêcher les personnes qui ne font pas partie de la Fédération des régulateurs, de s'approvisionner de spiraux trempés provenant de fabricants entrés dans l'association. Le fait de cet avis indiquait déjà, à cette époque, qu'on était contraint de se prémunir contre les agissements de nos adversaires. Or, il faut aller plus loin, sous peine de violer les décisions prises à Neuchâtel le 24 août qui impliquaient, entre autres, l'obligation de signaler dans la presse les personnes décidément hostiles à notre œuvre de solidarité et de relèvement. Ce sera une exécution, mais espérons-le, elle servira d'exemple, elle sera salutaire.

En ce qui concerne la Chaux-de-Fonds, deux patrons régulateurs se sont fait remarquer par leur tendance constante à avilir les prix et à porter préjudice aux intérêts de la collectivité. L'un est un ancien élève de l'Ecole d'horlogerie de Genève, diplômé ; il fut appelé à la Chaux-de-Fonds par un groupe d'honorables citoyens, pour donner un cours de réglage ; puis il s'établit dans la localité en qualité de régulateur et tous ses efforts tendent à mettre le désarroi dans l'association en travaillant à vil prix. Ce déplorable exemple est suivi par un autre régulateur de la Chaux-de-Fonds qui a su profiter d'une bourse de l'école d'horlogerie pour faire son apprentissage d'horloger et qui use de ses avantages

pour avilir les prix. Est-ce cela que l'on enseigne à l'école d'horlogerie ? Non.

Il faut en outre signaler l'attitude hostile du chef de la plus ancienne maison de fournitures du Locle, qui, non-seulement a refusé d'adhérer à nos statuts, mais encore recourt à tous les moyens propres à entraver le développement de la Fédération. Que l'on fasse le vide autour de lui en ne lui prenant aucune fourniture.

Sa conduite, aussi bien que celle des deux personnages auxquels nous avons fait allusion tout à l'heure, ne saurait être assez sévèrement jugée ; s'il leur est loisible de se tenir, à leurs risques et périls, à l'écart de notre association, il ne leur est en aucune manière permis d'agir déloyalement contre elle.

Que dire aussi de quelques-uns des fabricants d'horlogerie ayant formellement promis leur appui par une franche adhésion aux principes de notre Fédération ! On les a vus au bout de peu de temps, accepter, si ce n'est solliciter, des réglages exécutés à vil prix et par conséquent entraîner des ouvriers et des ouvrières à travailler contrairement aux prescriptions de nos statuts : le mal qu'il font n'en est pas moins très grand, et il était urgent de le constater.

Il suit de ces faits déplorables qu'un certain nombre de régulateurs et de réguleuses se trouvent lésés sérieusement. Mais ce pénible état de choses a été aggravé par la complaisance et la faiblesse de certains ouvriers qui, ou bien ont cédé à l'intimidation, ou bien se sont laissé corrompre. Plus d'énergie de leur part, plus de fidélité aux principes de la Fédération, plus de persévérance enfin auraient, peu à peu, amélioré leur position. Pour peu que cela continue, la partie des régulateurs retombera dans la plus déplorable situation.

Or, le Comité central ne peut pas et ne veut pas admettre qu'on soit assez insensé pour revenir en arrière et détruire des mesures prises en vue d'assurer aux ouvriers un sort moins précaire.

On l'a vu, il y a des loups dans le troupeau ; expulsions-les de la bergerie avant d'être dévorés par eux. Nous faisons un supreme appel à la solidarité de tous, patrons et ouvriers régulateurs, ainsi qu'aux fabricants d'horlogerie. Il serait peu digne de nous de faire défection en ce moment où l'effort est assez grand pour donner à la Fédération horlogère toute l'action et toute l'extension qu'elle doit avoir. Il serait peu digne de laisser tomber la convention du 24 octobre. Il serait peu digne de laisser protester notre promesse de coopérer fidèlement au relèvement général de notre industrie nationale.

Encore une fois, que l'œuvre de solidarité entreprise ne soit pas un dessein avorté, un vain mot ! Nous avons stigmatisé ce qui devait être stigmatisé ; nous avons montré le péril où nous exposons un certain laisser-aller des ouvriers : aurions-nous parlé en vain ? Nous ne le croyons pas. Nous avons encore foi dans le bon sens de l'immense majorité des ouvriers.

Serrons les rangs, serrons-nous davantage autour des statuts du 24 octobre, car là est notre force, là est notre salut. Il s'agit de l'avenir de notre gain, de notre existence, de nos familles ; or nous compromettons cet avenir en laissant agir à leur gré ces déplorables faiseurs qui avilissent les prix. Nous le consolidons au contraire en ouvrant contre eux une dernière lutte, en les contraignant à respecter les principes de relèvement qui sont à la base de la Fédération. Que tous, patrons et ouvriers, y songent sérieusement, et que tous prennent la ferme résolution de tenir les engagements contractés lors de l'adoption des statuts !

Chaux-de-Fonds, le 6 septembre 1887.

Le Comité central  
de la Fédération des régulateurs Breguet.

## NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

### Société intercantonale des industries du Jura.

Assemblée générale des délégués des sections et du Comité central, *samedi 17 septembre courant*, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

#### Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Fédération horlogère. Nomination du Comité central.
- 2<sup>o</sup> Participation à l'exposition de Paris en 1889.
- 3<sup>o</sup> Rapport sur la campagne des brevets d'invention.
- 4<sup>o</sup> Divers.

Chaux-de-Fonds, le 6 septembre 1887.

Secrétariat de l'Intercantonale:  
James PERRENOUD.

### 2<sup>me</sup> Congrès de la Fédération des ouvriers monteurs de boîtes,

tenu à St-Imier les 11 et 12 septembre.

Quinze sections sont représentées, le chiffre actuel des membres de la Fédération est de 1,609.

M. Brautschi de St-Imier souhaite la bienvenue aux délégués et invite le Congrès à désigner son bureau.

M. Humbert-Droz de la Chaux-de-Fonds est désigné comme président du Congrès.

Il est donné connaissance de deux rapports du Comité central sur la marche de la Fédération pendant l'exercice écoulé, ces deux rapports très bien faits signalent franchement les fautes commises, les défectuosités de l'organisation et les sections n'accomplissant pas leurs devoirs. Le but à atteindre inscrit dans ces rapports démontre bien que les boîtières ne sont pas décidées à dormir sur leurs lauriers.

A l'instar de la Fédération des patrons monteurs de boîtes le Congrès décide l'envoi d'une requête à la Commission des péages relativement à la situation faite à l'horlogerie suisse par certains traités de commerce.

M. Chatelain, président du Comité central, manifeste le vœu que la Fédération horlogère agisse également dans ce sens.

Le Congrès travaille ensuite à l'élaboration d'un tarif pour la région de Tramelan, trois ateliers de cette localité ayant cessé le travail par suite du manque d'entente de la part des patrons pour l'application d'un tarif. La section de Tramelan présente un tarif préalable lequel examiné scrupuleusement par le Congrès révèle certaines exigences exagérées de la part des ouvriers boîtières de Tramelan ; ce tarif diminué à différents postes est immédiatement expédié aux patrons intéressés. Un télégramme arrivé dans la journée du 12 contient le refus formel de la part de ces patrons d'appliquer le tarif. Le Congrès estimant avoir élaboré ce tarif d'un façon équitable le maintient tel quel et la continuation de la grève est voté à l'unanimité.

L'inscription de la Fédération au registre du commerce est renvoyée à une commission d'examen.

Arrivant à la question des apprentissages, les délégués boîtières demandent à ce qu'ils leur soit loisible de prendre des mesures pour ce qui les concerne. Ils réclament pour le montage de la boîte or l'apprentissage complet, soit tournage et achèvement, cette mesure étant propre à enrayer fortement l'introduction des machines et ce qu'a de désastreux l'extrême division du travail. Pour ce qui concerne les apprentissages sur l'argent et le métal, le Congrès s'arrête aux conclusions présentées par une commission spéciale.

L'entrée dans la Fédération horlogère est mise en discussion. Celle-ci jouit de toute la sympathie des boîtières fédérées, mais le carac-

tere de lutte entrepris par eux ne leur permet pas d'y entrer. Le Congrès décide que la Fédération des monteurs de boîtes doit marcher de pair avec la Fédération horlogère tout en restant à l'écart.

A l'égard de la Caisse de réserve pour les ouvriers suisses, le Congrès décide de ne pas y entrer présentement par suite de dispositions contenues dans les statuts qui briseraient l'autonomie de la Fédération boîtière. Toutefois l'examen de cette question est renvoyé à une année.

Le Congrès décide d'accorder un mois pour la rentrée des ouvriers travaillant à Mulhouse. Les ouvriers qui iraient à Mulhouse sont passibles de l'amende la plus élevée.

Plusieurs questions purement administratives ou d'organisation sont longuement étudiées et le Congrès termine ses travaux après avoir désigné Bienné comme section centrale et M. J. Chatelain comme président.

Disons pour finir que ce Congrès nous a laissé une impression favorable. La sévérité la plus draconienne n'a cessé d'y régner, sévérité salutaire que maint syndicat devrait prendre en exemple. Trois séances chaque jour, deux appels à chaque séance, les absents amendables de 2 francs, de l'ordre dans la discussion, tous les sujets sagement étudiés.

A. D.

### Assemblée à Porrentruy.

L'assemblée ouvrière annoncée dans notre dernier numéro a parfaitement réussi. 120 délégués des sections de Porrentruy et des villages voisins y ont pris part. MM. Heng et Ducommun, représentants du comité central de la Fédération horlogère, Bourquin et Balmer, représentants du syndicat des remonteurs, et F. Huguenin, rédacteur, spécialement invités par le comité d'initiative, assistaient à la séance.

Le but principal de la réunion était de constituer, à Porrentruy, un fort noyau d'ouvriers capables d'entreprendre la constitution dans le pays de l'Ajoie, de sections de la Fédération horlogère. Ce but a été complètement atteint. Pour le début, Porrentruy formera un seul groupe compacte ; plus tard, les corps de métiers seront constitués à part et reliés à leurs syndicats respectifs des autres centres horlogers.

L'organisation, le but, les moyens d'action de la Fédération horlogère ont été développés par les représentants des comités invités et l'assemblée, par un vote unanime, a affirmé son adhésion à la Fédération.

Lundi, les délégués du comité central et du comité des remonteurs se rendaient chez MM. Dubail, Monnin & Frossard pour porter une réclamation au nom des ouvriers remonteurs et remonteurs de la fabrique. Il s'agissait des prix payés pour un genre nouveau de remontoirs mis en chantier depuis peu de temps. Les réclamations des ouvriers ont reçu l'accueil le plus favorable et rien ne fait prévoir qu'un conflit quelconque puisse éclater dans cette fabrique, dont les chefs ont exprimé leur sympathie pour la Fédération horlogère.

La fabrique Dubail, dont la réputation n'est plus à faire et qui livre des produits très appréciés est, par cela même, en mesure de maintenir ses prix de production et n'en est pas réduite, comme d'autres maisons, à soutenir la concurrence par la baisse des prix. Les ouvriers qu'elle emploie peuvent donc recevoir des gains rémunérateurs.

Les journées de dimanche et lundi, fort bien remplies, laisseront un excellent souvenir à tous ceux qui ont pris part au congrès. Aux ouvriers à semer le champ qui vient d'être labouré.

### Faiseurs de cadrans.

Nos prévisions se sont réalisées. Samedi 10 courant, une assemblée générale des fabricants de cadrans, réunis au Locle, au nombre d'une centaine, a décidé l'application du nouveau tarif dès lundi 12 courant. Le travail a repris dans tous les ateliers. Les fabricants de cadrans ont, à leur tour, adopté un tarif de vente.

La question des ouvrières creuseuses, qui subissent, par l'application du tarif, une baisse contre laquelle elles protestent, sera incessamment réglée.

Espérons que le Comité central de la Fédération horlogère sortira définitivement constitué de l'assemblée de l'Intercantonale de samedi prochain et qu'ainsi, les conflits qui pourraient surgir encore pourront être réglés par voie d'entente et sans grève.

### Conflit de Granges.

Nous annonçons, dans notre dernier numéro, que les ouvriers de la fabrique Obrecht de Granges, étaient à la veille de suspendre le travail ensuite de baisses dont ils étaient avisés.

Nous apprenons qu'ensuite d'une démarche faite par le président du Comité central de la Fédération ouvrière et un délégué de la Caisse de réserve suisse, le *statu quo* sera maintenu jusqu'après la constitution du Comité central de la Fédération horlogère générale. On sait que les sept membres ouvriers de ce Comité sont déjà nommés ; l'assemblée de l'Intercantonale convoquée à Neuchâtel pour le 17 courant, doit le compléter en désignant les sept membres patrons.

Nous félicitons les ouvriers ainsi que les chefs de la fabrique Obrecht pour la sage résolution qu'ils ont prise.

## NOUVELLES DIVERSES

**Revision de la loi fédérale sur les banques d'émission suisses.** (Communication du vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie.) Diverses sociétés industrielles et commerciales suisses ont délibéré récemment sur la revision de la loi fédérale sur les banques d'émission suisses. Comme on ne paraît pas avoir exactement compris dans le public les motifs de ces délibérations et leurs rapports entre elles, les renseignements qui suivent pourront éclairer à cet égard.

La réunion de délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie qui a eu lieu à Lausanne au mois d'avril dernier, a chargé le vorort de l'union dont le siège est à Zurich, d'inviter les sections de cette association à manifester leur opinion sur la nécessité d'apporter des changements à la loi fédérale sur l'émission des billets de banque, et sur les moyens propres à atteindre ce but. Cette décision a été prise ensuite d'un exposé de la question présenté par le président du vorort, M. le conseiller national C. Cramer-Frey, et sur la proposition du vorort, appuyé par la chambre suisse du commerce.

Bien que dans son exposé, le président de l'union n'ait pas caché qu'à ses yeux, l'unification de l'émission des billets de banque pourrait seule remédier aux inconvénients signalés dans plusieurs rapports de gestion du conseil fédéral, le vorort n'en a pas moins transmis la question intacte à l'appréciation des sections. Celles-ci ont donc entière liberté d'exprimer leur manière de voir à l'égard de la question soumise à leur examen. Elles pourront faire connaître si elles tiennent en général une révision pour désirable, et éventuellement, si cette révision doit être limitée à quelques prescriptions de la loi

actuelle, ou si, au contraire, la centralisation de la matière leur paraît la meilleure solution.

Les préavis de quelques sections ont déjà été transmis. D'autres sections étudient sérieusement la question et se proposent d'envoyer des propositions positives. Quoi qu'il en soit, il paraît difficile d'admettre que tous les rapports attendus puissent être adressés au vorort avant la fin du mois de septembre prochain. Le vorort aura alors à procéder au dépouillement de ces rapports pour servir de base au préavis qu'il doit présenter au conseil fédéral.

**Ecole d'horlogerie de Soleure.** — Nous extrayons ce qui suit du troisième rapport de la Commission de l'Ecole d'horlogerie de Soleure :

Nous pouvons, cette année comme la précédente, être satisfaits de la fréquentation de notre école. 27 élèves y ont reçu leur instruction professionnelle théorique et pratique. 8 élèves sont sortis après avoir terminé leur apprentissage, 1 élève a quitté la localité avec sa famille, et l'on a donné à un 3<sup>e</sup> apprenti le conseil de changer de profession. 16 élèves ont pris part aux examens de fin d'année, le 29 juillet écoulé, et le 17<sup>e</sup>, élève distingué, est actuellement malade à l'hôpital.

Outre l'outillage et les préliminaires nécessaires, nos élèves ont fait pendant l'année 12 ébauches, 18 finissages, 216 échappements à cylindre, 222 échappements à ancre, 190 repassages, 178 démontages et 252 remontages. Plusieurs rhabillages et pièces détachées ont été exécutés pour des horlogers. Le personnel enseignant a terminé le grand modèle d'en-grenages. Il a exécuté une machine à régler et 2 outils pour équilibrer les balanciers.

MM. les experts pratiques Luthy et Wild ont assisté aux travaux pratiques le 29 juillet, et ils se déclarent satisfaits des ouvrages présentés ainsi que de la méthode d'enseignement. Quelques élèves pourraient être plus appliqués dans la partie du remontage, et le réglage doit être enseigné avec le plus grand

soin. L'examen théorique a été dirigé par M. le professeur Mauderli, vu l'absence du second inspecteur, M. l'ingénieur Bodenehr. L'inspecteur a aussi exprimé sa satisfaction, surtout si l'on tient compte de l'instruction préalable, fort différente d'élève à élève, quelquefois même insuffisante. On pourrait peut-être donner des cours spéciaux de langue si le temps et les moyens financiers le permettaient. Les réponses des élèves ont prouvé que l'enseignement théorique et fort bien donné.

**Union suisse des maîtres horlogers.** — Une assemblée nombreuse de maîtres horlogers, réunie à Zurich, a constitué une union qui a pour but de grouper les intéressés en une sorte corporation. Celle-ci serait destinée à mettre un frein à l'activité des cameloteurs de la partie, à réprimer les entreprises véreuses dans le domaine de l'horlogerie, à réglementer les conditions de l'apprentissage. Un comité a été élu pour une durée de trois ans.

**Commerce des déchets d'or et d'argent.** — Le département fédéral du commerce rappelle par une publication dans la *Feuille officielle suisse du commerce*, qu'en vertu de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi fédérale du 17 juin 1886 sur le commerce des déchets d'or et d'argent, personne ne peut faire métier d'acheter (ou échanger), de fondre ou d'essayer des déchets d'or et d'argent sans en avoir obtenu l'autorisation du dit département.

Conformément à l'art. 6 de la même loi, tout contrevenant sera rigoureusement déféré aux tribunaux.

**Propriété artistique et littéraire.** — Une conférence a eu lieu à Berne, le 5 septembre, dans le but de procéder à l'échange des ratifications de la convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886. L'union constituée par la convention embrasse les Etats suivants : Allemagne, Belgique,

que, Espagne, France, Grande-Bretagne, Haïti, Italie, Suisse et Tunis. La convention devra être mise à exécution trois mois après l'échange des ratifications. Le bureau central de l'union aura son siège à Berne.

**Bâle-Ville.** — Le projet de loi concernant l'assurance obligatoire des ouvriers en cas de maladie a été rejeté par 2,210 voix contre 1,346. Le projet était combattu par le parti radical, qui le trouvait défectueux et insuffisant.

## CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

St-Imier, 13 septembre 1887.

Monsieur le rédacteur,

J'ai le plaisir de vous annoncer la fondation définitive d'une section horlogère à Cormoret. Une première tentative de groupement pour les deux localités réunies de Courtelary et Cormoret n'avait donné aucun résultat, les ouvriers de ces deux localités très rapprochées ayant manifesté le désir d'être organisés séparément, Cormoret fut entrepris samedi 10 courant. Afin de réussir cette fois-ci, il avait été expédié de St-Imier une centaine de cartes de convocation aux ouvriers de cet endroit, de sorte que l'assemblée fut des mieux revêtues. M. A. Eberhardt, remplaçant le délégué du Comité central empêché, expliqua le but à atteindre, délivra à tous les assistants les statuts de la Fédération horlogère et la section fut fondée. Le comité, nommé séance tenante, a promis de travailler avec énergie au groupement de tous les ouvriers de Cormoret ; ses efforts seront, nous n'en doutons pas, couronnés de succès.

Courtelary aura son tour samedi 17 courant ; le terrain déjà préparé offre plein succès.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

A. D.

Genève, 13 septembre 1887.

Monsieur le rédacteur,

A propos de la grève des ouvriers faiseurs de cadrans, vous publiez dans votre numéro du 9 courant, une lettre datée de Genève, 20 mars 1887, qui pourrait prêter à une mauvaise interprétation de notre manière de voir au sujet de la Fédération horlogère.

Nous sommes très sympathiques à cette dernière et nous serons heureux si le succès couronne ses efforts dans le but d'arriver à une amélioration de notre situation horlogère.

De notre côté, nous faisons à notre tour tous nos efforts pour grouper les différents éléments genevois et nous espérons y parvenir avec le concours de tous.

Recevez, Monsieur le rédacteur, nos salutations bien empressées.

Au nom  
de la commission chargée d'étudier la création  
d'une Fédération horlogère à Genève :  
*Le Secrétaire, Le Président,  
H. MOREL, GUILLAUMET-VAUCHER.*

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons pris connaissance de la lettre ci-dessus. Il avait pu paraître, jusqu'ici, qu'à Genève on était indifférent sinon hostile au mouvement qui a donné naissance à la Fédération horlogère. Même certaines appréciations parues dans quelques organes de la presse genevoise présentaient la situation économique et industrielle de Genève, comme ne permettant pas aux intéressés à l'industrie horlogère de ce canton de travailler au relèvement de l'industrie horlogère d'accord avec les intéressés d'autres régions. La lettre de la commission d'initiative vient heureusement dissiper ce malentendu.

Réd.

Le rédacteur responsable: Fritz HUGUENIN.

## Commerce d'horlogerie de la Suisse avec l'étranger durant le 1<sup>er</sup> semestre 1886 et 1887

|                               |      | Importation        |                      |                          | Exportation        |                      |                          |
|-------------------------------|------|--------------------|----------------------|--------------------------|--------------------|----------------------|--------------------------|
|                               |      | Quantité<br>pièces | Valeur totale<br>Fr. | Valeur<br>moyenne<br>Fr. | Quantité<br>pièces | Valeur totale<br>Fr. | Valeur<br>moyenne<br>Fr. |
| Horloges fines . . . .        | 1887 | 6,896              | 172,400              | 25.—                     | 88                 | 7,599                | 86.35                    |
|                               | 1886 | 7,759              | 193,975              | 25.—                     | 319                | 24,167               | 75.80                    |
| Carillons et boîtes à musique | 1887 | 684                | 27,360               | 40.—                     | 67,580             | 1,098,523            | 16.26                    |
|                               | 1886 | 906                | 36,240               | 40.—                     | 85,649             | 1,163,798            | 13.58                    |
| Montres à boîtes métal .      | 1887 | 24,875             | 248,750              | 10.—                     | 436,848            | 5,083,598            | 11.64                    |
|                               | 1886 | 27,118             | 271,180              | 10.—                     | 366,961            | 4,241,469            | 11.57                    |
| Montres à boîtes argent       | 1887 | 10,261             | 184,698              | 18.—                     | 898,066            | 16,491,893           | 18.36                    |
|                               | 1886 | 10,911             | 196,398              | 18.—                     | 780,143            | 15,308,685           | 19.49                    |
| Montres à boîtes or . . . .   | 1887 | 4,577              | 274,620              | 60.—                     | 210,703            | 13,627,204           | 64.67                    |
|                               | 1886 | 6,790              | 407,400              | 60.—                     | 188,271            | 13,233,868           | 70.29                    |
| Boîtes de montre métal .      | 1887 | 17,392             | 21,740               | 1.25                     | 7,864              | 28,593               | 3.64                     |
|                               | 1886 | 29,072             | 36,340               | 1.25                     | 10,898             | 37,400               | 3.43                     |
| Boîtes de montre argent       | 1887 | 32,303             | 258,424              | 8.—                      | 66,454             | 468,898              | 7.06                     |
|                               | 1886 | 19,667             | 157,336              | 8.—                      | 69,564             | 603,516              | 8.68                     |
| Boîtes de montre or . . . .   | 1887 | 3,659              | 182,950              | 50.—                     | 5,469              | 355,557              | 65.01                    |
|                               | 1886 | 1,197              | 59,850               | 50.—                     | 8,421              | 540,358              | 64.17                    |
| Mouvements finis, sans boîte  | 1887 | 935                | 9,350                | 10.—                     | 45,541             | 551,184              | 12.10                    |
|                               | 1886 | 1,404              | 14,040               | 10.—                     | 28,827             | 402,143              | 13.96                    |
| Fournitures d'horlogerie      | 1887 | 162                | 810,000              | 5,000—                   | 150                | 1,050,412            | 7,002.75                 |
|                               | 1886 | 177                | 885,000              | 5,000—                   | 188                | 1,207,450            | 6,422.61                 |



# AVIS

Messieurs les fabricants d'horlogerie et chefs d'atelier de la région de Bienne sont invités à bien vouloir transmettre au soussigné, jusqu'au 16 courant, leur avis sur les questions suivantes concernant la participation de l'industrie horlogère suisse à l'exposition internationale de Paris, en 1889.

*Auguel des trois modes suivants donnez-vous la préférence?*

- Exposition collective générale de l'horlogerie suisse.
- Exposition collective par régions.
- Exposition individuelle de chaque exposant.

*Le Président de la Société,  
Louis MULLER.*

224

## RÉALISATION D'HORLOGERIE

M. C.-A. MONTANDON offre à vendre en bloc, par lots ou au détail, le grand assortiment de mouvements de montres à remontoir et à clef, à tous degrés d'avancement, en tous genres, toutes grandeurs et toutes qualités, provenant de la liquidation de la Maison Montandon frères.

**Plus de 6,000 mouvements.**

225

*Ouvrage soigné et bon courant, quelques pièces compliquées.*

S'adresser à M. Albert Boss, fabricant d'horlogerie, 218, rue de la Côte, au Locle, lequel se chargerait de terminer les montres pour tous pays.

*Avantages offerts aux acheteurs de forts lots au comptant.*

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES  
PLAQUE D'OR  
à tous titres et genres

226

EMILE PFÄFFLI  
GENÈVE

## ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essaie  
Fente de déchets de toute nature  
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & CIE  
BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois  
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

57

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ  
61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferrements de portes, de fenêtres, de jalousettes.

24

# AVIS IMPORTANT

Le soussigné informe Messieurs les fabricants, négociants et exportateurs d'horlogerie que la boîte de montre

**en deux pièces, sans carrure**

a été exécutée pour la première fois en 1880, par M. Roy, de Noiraigue, d'après un modèle et sur la demande de l'inventeur.

Le modèle portant la marque «Excelsior-Patent» a été déposé à Berne le 11 janvier 1885, à 5 heures du soir.

Des brevets étant pris dans les pays d'exportation, je rends les intéressés attentifs aux conséquences que pourrait avoir pour eux l'expédition de montres *mises dans une boîte pareille*, fabriquée par M. J. A. Froidevaux, au Brühl-Bienne, boîte qui est une contrefaçon de la boîte *en deux pièces sans carrure* que M. Ducommun-Roulet, de la Chaux-de-Fonds, et moi-même avons seuls, jusqu'ici, le droit d'exploiter.

Toute demande d'exploitation de ce genre de boîte, ainsi que du mouvement d'un genre spécial à cette boîte, peut être adressée au soussigné.

*Brühl-Bienne, le 10 août 1887.*

200

ALFRED LEISER.

# AVIS PLUS IMPORTANT

En réponse à l'avis qui précède, je tiens à déclarer que je considère son signataire comme un imposteur attendu :

- Que si je fabrique des boîtes de montres, c'est sans le concours de M. Leiser et encore moins de celui de son personnel ;
- Que j'ignore ce dont veut parler le M. Leiser en question, car, puisqu'à l'heure actuelle, je n'ai absolument livré au commerce que des boîtes ordinaires, c'est-à-dire les genres connus de tous les fabricants d'horlogerie du monde ;
- Que si je trouve à propos de faire une nouvelle boîte et d'en prendre brevet pour la fabriquer, je ne veux certainement pas en demander permission ni conseil à l'honorable fabricant qui motive le présent avis de réponse, quitte même à froisser son égoïsme — pardon, son orgueil.

211

J. A. FROIDEVAUX.

## Pour faire suite à l'annonce ci-dessus

J'avais cru jusqu'à ce jour que la politesse était une des qualités de Monsieur J. A. Froidevaux. Il n'en est rien, paraît-il; je dois lui retourner ses insinuations.

Quant à prendre des brevets, fût-ce même en Chine, M. Froidevaux est parfaitement libre de le faire !!! à condition qu'il s'agisse de ses **propres inventions**.

214

ALFRED LEISER.

# RÉPONSE AU FACTUM QUI PRÉCÈDE

M. Leiser me trouve impoli parce que je l'ai traité d'imposteur, la vérité, quoi ! — Mais, pardon, pamphlétaire ingénier ! Qui donc a ouvert la polémique ? Qui donc a lancé au public le canard que j'allais fabriquer la boîte «Excelsior Patent» pour laquelle vous avez pris, dites-vous, des brevets dans tous les pays d'exportation ? C'est vous. Et alors, je n'ai rien insinué à personne et vous considérez toujours comme un parfait imposteur. — Il est vrai que vous me permettez de prendre des brevets pour «mes propres inventions», merci, cher voisin. — Dormez donc en paix, vos inventions ne seront point copiées et pour cause, hélas ! O modestie ! où vas-tu te nichier ?

220

J. A. FROIDEVAUX.

EXPORTATION

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**

SPÉCIALITÉ

de

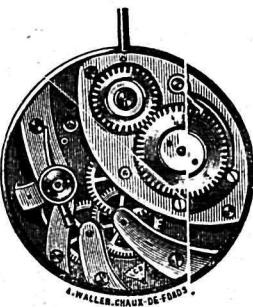
**Remontoirs or**

12 et 13 lignes

POUR DAMES

**Léon GAGNEBIN-DU-BOIS**

ST-IMIER (Suisse)



EXPORTATION

**MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS**

PROCÉDÉS MÉCANIQUES

6

**COMMISSION — EXPORTATION****Georges Favre-Jacot**  
**LOCLE (Suisse)****OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE****Lina NADENBOUSCH****GROS BIENNE DÉTAIL**  
Assortiments cylindres soignés**FABRICATION**  
de**PENDANTS ET ANNEAUX**  
COURONNES EN TOUS GENRES**METZGER & RUEGER**  
BIENNE

21

EXPORTATION

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

7

**ALFRED MONTBARON**  
St-IMIER (Suisse)**DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES**

or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits

taille douce et émail

Peinture sur émail

JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES

en tous genres

**NIEL, APPLIQUES**

taille douce en couleur

et sur guilloches

Polissage

et FINISSAGE

de boites

et cuvettes

or

et argent

G.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Y.

Z.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Y.

Z.

Fabrication d'Aiguilles

Spécialité

pr exportation

Aciér dorées, damasquinées

COMPOSITIONS

QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES

POIRES

Breguets et Dessins variés

Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques

à toutes épaisseurs

**F. C. MATILE**  
**LOCLE (Suisse)**

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses

à Morteau et au Locle

72

EXPÉDITION D'HORLOGERIE

**AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS****Fabrication d'Horlogerie**

3

Spécialité de MONTRES pour DAMES

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**  
PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant  
Système interchangeable

**AEBY & CIE**  
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,  
Chaux-de-Fonds, Bienné, Amsterdam et Anvers  
Mention de 1<sup>re</sup> classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

## FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE



**AUG. WEBER**

A BIENNE



Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes  
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs de G. LEUENBERGER, à Langnau.

Spécialité de 5

**MONTRESSOIGNÉES**  
POUR DAMES

Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes

DIPLOME RUE DU CANAL ZÜRICH 1883

MÉDAILLE MARQUE DÉPOSÉE ANVERS 1885

**HRI THALMANN**  
Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b

Fabrique d'Horlogerie garantie

**EUG. VUILLEMINT**

Marque de fabrique MADRETSCH (Suisse)

SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES  
or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre

Qualité bon courant et soigné 13

déposée

L'imprimerie du **Nouveau Pressverein de Bienné** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

**FABRIQUE**  
DE

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES  
Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et  
plaqué argent

**COURONNES**  
Formes en tous genres

**J. UEBERSAX**

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

## CAFÉ-RESTAURANT F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné  
Se recommande.

**F. SCHNEIDER.**

**AU PLANTEUR**  
BIENNE FRITZ SETZ BIENNE  
Rue du Canal Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares  
de tous prix et de toutes provenances.

GROS ET DÉTAIL

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et pipeurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce  
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

## RÉSINOLINE-LA-CLAIRE

Exiger la marque aux deux hiboux

Exiger la marque aux deux hiboux



Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques-Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Le bidon de cinq litres . . . fr. 5.50  
Le bidon de deux litres . . . » 2.50  
Emballage perdu, franco pour toute la Suisse. — Rabais par forte quantité. 190

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

## On offre

54 boîtes savonnettes brutes, contrôlées en Angleterre, 18 lignes, montées sur mouvement Lecoultrre, moitié façon. S'adresser au Bureau. 219

**La fabrique de Montilier**  
demande un bon (H4395J) 221  
**Tourneur de barillets.**

**ECOLE D'HORLOGERIE**  
de 183  
**SOLEURE**  
Cours complet théorique et pratique.  
Enseignement gratuit des langues modernes. Entrée à toute époque.

**F. SCHENKER**  
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage. Polissage et finissage de boîtes et cuvettes. Rhabillage pour horlogers et bijoutiers. Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37  
Travail prompt et garanti.

**FABRIQUE**  
d'Etuis de Montres  
en tous genres  
**CHARLES GOERING fils**  
CHAUX-DE-FONDS 46

**J. Rodolphe GYGAX**  
St-IMIER  
OUVERT TOUTE L'ANNÉE  
MONTAGE DE BOITES  
en tous genres 45  
**SPÉCIALITÉ**  
de  
**Boites argent**

ETABLISSEMENT DI BAINS

Fabrication mécanique

de  
**BOITES de MONTRES**  
EN PLAQUÉ OR  
à tout titre et en tous genres

**ROBERT GYGAX**  
St-IMIER  
Téléphone 28

# F. REYMOND & CIE A BIENNE

## FOURNITURES POUR MONTEURS DE BOITES

Fil de fer pour attaches  
Assortiment de creusets en terre et plombagin  
Vitriol, Eau-forte, Borax, Potasse  
Salpêtre, Sel de soude, Ponce, Cire jaune, Vernis pour lingotière  
Bois à tourner, cornouiller et alizier  
Viroles laiton, Bocfils, Burins, Limes, Echoppe  
Cuivre en grenaille et en copeaux pour alliage, Métal blanc  
Similor  
Laiton pour cuvettes, pièces, lunettes, etc. 207

Chemises sur mesure 27  
pour hommes et jeunes gens

**GILETS DE FLANELLE**

**CALEÇONS**

**MAISON MATILE-MATHEY**

BIENNE

Rue de Nidau et Rue Neuve 38

Il sera fait un modèle pour chaque commande

## Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte  
Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues  
à toute heure.

Se recommande au mieux. 22

G. KURTH.

## HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

17

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés. Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie. Se recommande

C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

CAFÉ-RESTAURANT  
et  
**JARDIN D'ÉTÉ**  
**GAMBRINUS**  
tenu par

**WILD-REY**

BIENNE

Téléphone

34

**GRANDE BRASSERIE**  
SALLE DE CONCERT

## Couleuses

En payant fr. 3.— par mois pendant 6 mois, on devient propriétaire d'une belle couleuse-lessiveuse en zinc, fond en cuivre, de 52 cm. de diamètre, s'adaptant à tous les potagers.

5 % d'escompte ou franco au comptant. 202

S'adresser à **Louis Vadi**, ferblantier à Cernier. (H3943J)



## CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1<sup>re</sup> qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme

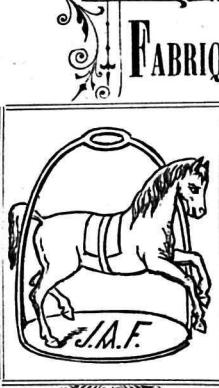
en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

**PERROT-ERNST**

Bienne  
89, Rue de la Gare, 89. 40

Adresse télégraphique : Froidévaux, Bienne.



FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER

en tous genres et tous titres

**J. A. FROIDÉVAUX**  
BIENNE

USINE AU BRÜHL

Téléphone